

# Compléments sur le risque tassement de terrain lié au site

Projet de parc photovoltaïque

Waller Lambrecht (59)

Dossier de PC n°059 632 22 C0005

Hauts-de-France

Maître d'Ouvrage :

SAS Centrale Photovoltaïque de Wallers Lambrecht

Adresse du Demandeur :

SAS Centrale Photovoltaïque de Wallers Lambrecht  
Chez EDF Renouvelables France  
Cœur Défense - Tour B  
100, esplanade du Général de Gaulle  
92932 Paris La Défense Cedex

Adresse de Correspondance :

EDF Renouvelables France – TASSEL Coline  
Agence de Paris  
Cœur Défense – Tour B  
100, Esplanade du Général de Gaulle  
92932 Paris La Défense Cedex  
06 23 80 61 24  
Coline.Tassel@edf-re.fr

## • RISQUES ACTUELS LIES A LA GEOLOGIE ET A LA GEOTECHNIQUE

### • RISQUE MINIER

Dans le département du Nord, l'exploitation du charbon a été réalisée jusque dans les années 90. Les sites sont aujourd'hui fermés mais des risques miniers subsistent. En effet, l'arrêt de l'exploitation laisse donc des cavités souterraines abandonnées et sans entretien. Ces cavités présentent des risques potentiels de désordres en surface pouvant affecter la sécurité des personnes et des biens. Des phénomènes de surface se font sentir à plus ou moins long terme en fonction de la taille des cavités, de leur profondeur, de la nature et de la qualité du sol.

Les phénomènes qui peuvent se manifester sont principalement :

- ⇒ Les mouvements de terrain
- ⇒ Les émanations de gaz de mine
- ⇒ La combustion des terrils

D'après les données disponibles sur le site de Géorisques, la commune de Wallers est concernée par les risques d'affaissement minier et d'effondrements généralisés.

Par ailleurs, la DREAL des Hauts-de-France a mis en place des cartographies des aléas miniers par secteurs. Selon l'exposition et les enjeux, les aléas miniers résiduels sont pris en compte au niveau des communes soit par un Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM), soit par les documents d'urbanisme. Sur la commune de Wallers, aucun Plan de Prévention des Risques Miniers n'a été prescrit ou approuvé.

Les communes des départements du Nord et du Pas-de-Calais présentant un ou plusieurs aléas miniers sont regroupées en 7 zones différentes. Les zones 1 à 5 correspondent au territoire du « Bassin Minier » historique du Nord – Pas-de-Calais.

La figure ci-dessous présente ces différentes zones.

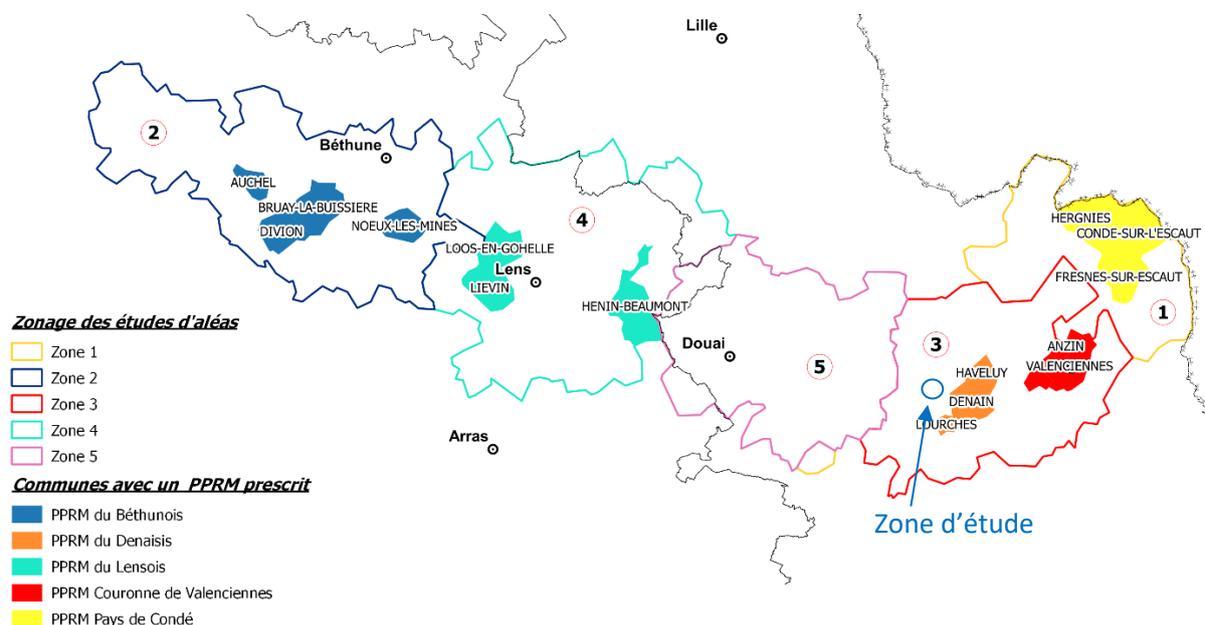
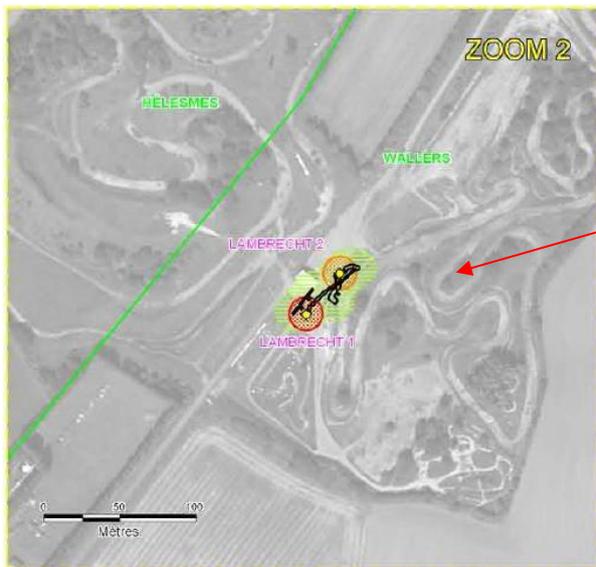


Figure 1 : Zonage des études d'aléas miniers et communes avec un PPRM prescrit

Source : DREAL Hauts-de-France

La commune de Wallers est localisée au sein de la zone 3 correspondant au Bassin Houiller du Nord – Pas-de-Calais, qui comprend les concessions d'Anzin, Azincourt, Denain, Douchy, Fresnes, Hasnon, Marly, Raismes, Saint-Saulve et Vicoigne et les fosses d'Anzin, Bouchain, Douchy et Mastaing.

La carte suivante présente l'aléa mouvement de terrain sur la commune de Wallers.



**Zone d'étude**

Figure 2 : Carte des mouvements de terrain sur la commune de Wallers et sur la zone d'étude  
 Source : DREAL Hauts-de-France

D'après les données de cette carte, les deux puits de mines localisés sur la zone d'étude présentent des zones d'aléas moyen et fort autour des ouvrages. La servitude relative aux puits de mines, correspondant à un périmètre de protection d'un rayon de 10 mètres autour de ces ouvrages, a été prise en compte dans l'implantation du projet.

De plus, sur la zone d'étude, est également recensée une zone de tassement d'aléa faible.

Par ailleurs, la DREAL a également mis à disposition une carte de l'aléa émission gaz de mine avec l'influence des ouvrages de décompression. D'après cette carte, il apparaît qu'une partie de la zone d'étude est recensée comme « zone traitée par les ouvrages de décompression ».

Cette carte est présentée sur la figure suivante.

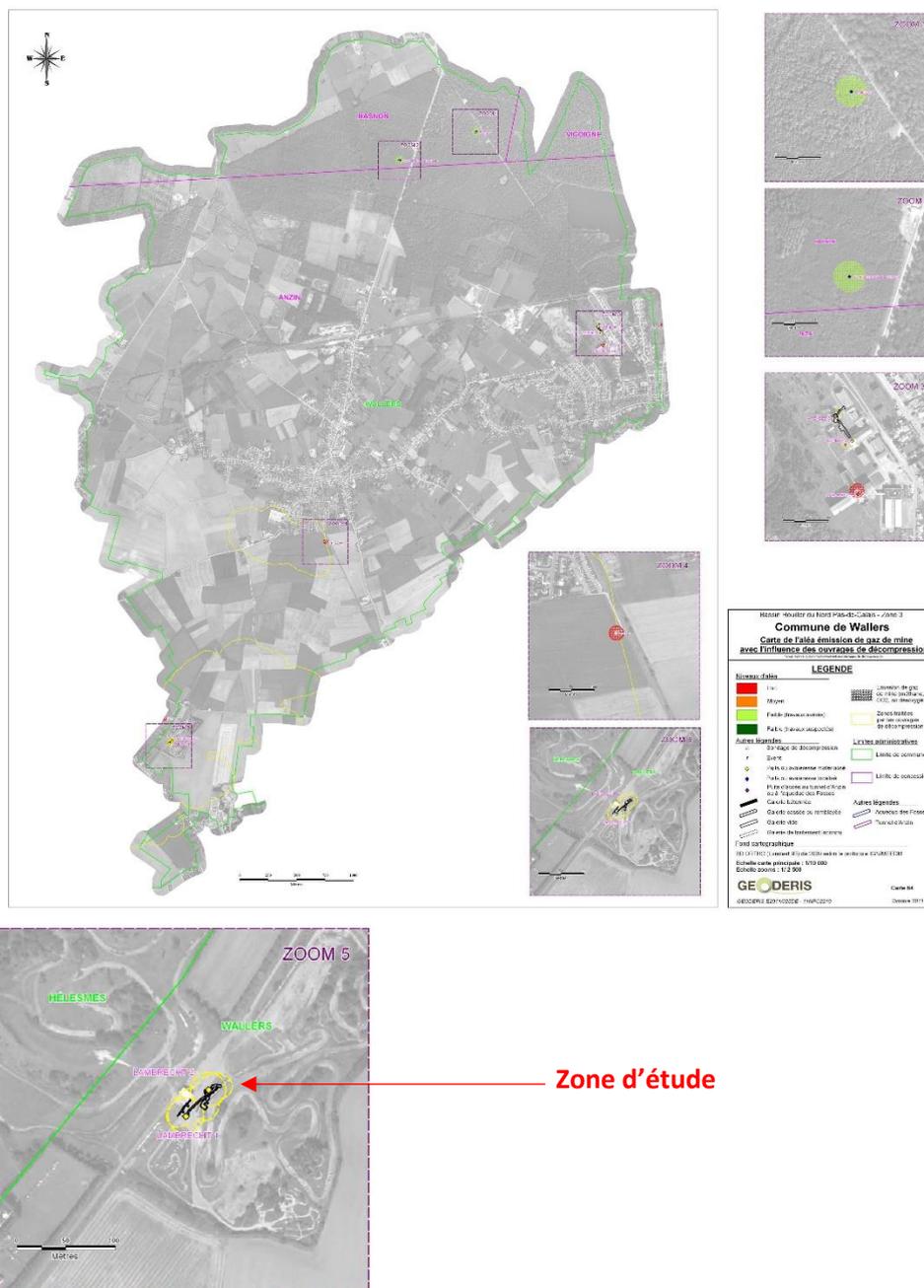


Figure 3 : Carte de l'aléa émission gaz de mine avec l'influence des ouvrages de décompression  
Source : DREAL Hauts-de-France

Par conséquent, outre la présence des deux puits de mine, la zone d'étude est concernée par une zone d'aléa de tassement faible. Des zones traitées par les ouvrages de décompression sont également recensées autour des puits de mines.

**Le risque minier lié à la présence de galeries souterraines est donc faible sur la zone d'étude.**

Par ailleurs, des études géotechniques seront réalisées (mission G2-AVP au sens de la norme NF P-94 500) avant le démarrage des travaux.

Elles fourniront les données de sol nécessaires à l'évaluation des risques géologiques :

- Vides (anthropique, anciennes carrières, réseaux souterrains, vide karstique) pouvant entraîner des effondrements locaux ;
- Sols hautement compressibles (sol organique, argileux, remblais récents) pour éviter les risques de tassement différentiel et d'instabilité des ouvrages.

L'entreprise qui sera missionnée pour ces études fournira dans son rapport les résultats de l'évaluation des risques ci-dessus et formulera des recommandations sur :

- La faisabilité des constructions dans les zones à risques identifiées ;
- Les dispositions constructives et/ou adaptations nécessaires (type d'ouvrages envisageables, type de fondations envisageables, recommandations pour la mise en œuvre).

**L'ensemble des préconisations émises dans l'étude géotechnique seront respectées pour la mise en œuvre du projet de Wallers, afin de le rendre compatible avec le passé minier du site. L'impact du projet face au risque minier est donc considéré comme faible.**